

Compte Epargne 3

La solution idéale pour compléter sa prévoyance

Pourquoi ouvrir un compte Epargne 3 ?

Le compte Epargne 3 vous propose une solution sur mesure assortie **d'avantages fiscaux**.

Le montant versé annuellement sur ce compte est déductible de votre revenu imposable.

Votre charge fiscale est ainsi instantanément diminuée (voir exemples ci-dessous).

Le compte de prévoyance Epargne 3, est exempt de l'impôt anticipé et les frais de tenue de compte vous sont offerts.

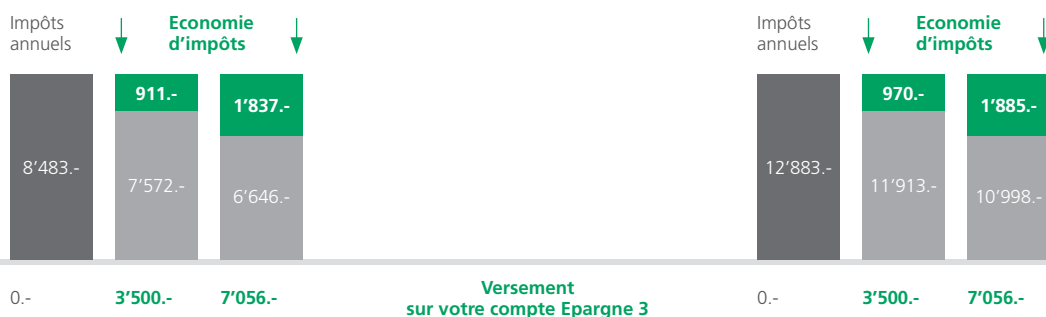
Vous êtes déjà titulaire d'un compte Epargne 3 ?

Pour l'année 2023, les montants maximums déductibles fiscalement sont les suivants :

- **CHF 7'056.-** (si vous cotisez au 2^e pilier)
- **CHF 35'280.-** (max. 20% du revenu déclaré) pour les personnes sans caisse de pension (indépendants)

Si vous n'avez versé que partiellement ce montant, nous vous recommandons d'exécuter votre versement d'ici au **vendredi 22 décembre 2023** afin de pouvoir diminuer votre revenu imposable.

Exemples d'économies fiscales



- Célibataire, sans enfant, Domicilié à Neuchâtel, Revenu imposable : **CHF 50'000.-**, Sans religion

- Marié, 1 enfant, Domicilié à Neuchâtel, Revenu imposable : **CHF 80'000.-**, Sans religion

Vous souhaitez en savoir plus ?

Rendez-vous dans l'un de nos **12 centres de conseils** pour un entretien personnalisé

Vous pouvez également consulter notre site internet www.bcn.ch/epargne3 ou contacter nos conseillers au 032 / 723 62 37